



Déclaration de renseignements pour un groupe de fiducies canadiennes au profit d'athlètes amateurs

Remplissez cette déclaration afin de rendre compte des arrangements suivants décrits aux paragraphes 143.1(1.1) de la *Loi*.

- Une fédération sportive internationale peut exiger, pour garantir la qualification d'un athlète pour compétitionner à une épreuve sanctionnée par elle, que certains montants (cachets de présence, prix ou endossements) soient détenus, contrôlés et gérés par une association canadienne enregistrée de sport amateur (ACESA). Nous considérons alors l'ACESA comme le fiduciaire et l'athlète comme le bénéficiaire d'une fiducie.
- Un athlète amateur est admissible à un arrangement qui répond aux exigences suivantes :
 - est un compte auprès d'un émetteur qui est visé à l'alinéa b) de la définition de « arrangement admissible » au paragraphe 146.2(1) (de façon générale, les sociétés de fiducie, les fournisseurs de rentes autorisés, les membres de l'Association canadienne des paiements et les caisses de crédit);
 - prévoit que seul le « revenu de performance admissible » peut être déposé ou ajouté au compte, ou porté à son crédit;
 - prévoit que le tiers est un signataire obligatoire de tout retrait effectué sur le compte;
 - n'est pas un régime enregistré d'épargne-retraite ni un compte d'épargne libre d'impôt.

Nous considérons alors le « tiers » comme le fiduciaire et l'athlète comme le bénéficiaire de la fiducie.

- L'ACESA ou le tiers qui agit comme fiduciaire d'une fiducie au profit d'un athlète amateur doit soumettre la déclaration dans les 90 jours suivant la fin de l'année d'imposition. L'année d'imposition de la fiducie est l'année civile. L'ACESA ou le tiers peut remplir cette déclaration pour un groupe d'athlètes particuliers.
- Envoyez une déclaration T1061 remplie au centre fiscal de Summerside. Vous trouverez l'adresse à la page 2 de cette déclaration. À partir de janvier 2016, vous aurez l'option de produire cette déclaration par voie électronique.
- Annexez les renseignements suivants pour toutes les fiducies visées par la déclaration :
 - un état de l'actif et du passif à la fin de l'année d'imposition;
 - un état des rentrées et sorties de fonds pour l'année d'imposition;
 - un état du rapprochement entre le solde à la fin de l'année et le solde à la fin de l'année précédente.
- Si la fiducie au profit d'un athlète amateur a effectué un versement à un athlète résident ou à un ancien athlète au cours de l'année, remplissez et annexe les formulaires suivants :
 - T3 Sommaire, *Sommaire des répartitions et attributions des revenus de la fiducie*;
 - feuillet T3, *État des revenus de fiducie (Répartitions et attributions)*.
- Si la fiducie au profit d'un athlète amateur a effectué un versement à un athlète non-résident ou à un ancien athlète, remplissez les formulaires suivants :
 - T3ATH-IND, *Déclaration de revenus d'une fiducie au profit d'un athlète amateur*, pour chaque athlète non-résident;
 - NR4 Sommaire, *Déclaration des sommes payées ou créditées à des non-résidents du Canada*;
 - feuillet NR4, *État des sommes payées ou créditées à des non-résidents du Canada*.
- Si une fiducie incluse dans ce groupe est assujettie à l'impôt visé par le paragraphe 207.1(5) pour un accord en vue d'acquérir des actions, remplissez et annexe les formulaires suivants pour la fiducie :
 - T2000, *Calcul de l'impôt pour les accords en vue d'acquérir des actions*;
 - T3ATH-IND, *Déclaration de revenus d'une fiducie au profit d'un athlète amateur*.

Nom du fiduciaire (nom de l'ACESA ou de la tierce partie, selon le cas)		Numéro de compte (si un numéro lui a été attribué) T - -
Adresse postale du fiduciaire		Année d'imposition de la déclaration
Nom de la personne qui produit la déclaration	Numéro de téléphone	Numéro d'enregistrement de l'ACESA (s'il y a lieu)
Adresse si différente de l'adresse du fiduciaire	Nombre de fiducies visées par la déclaration	Votre langue de correspondance : <input type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/> Anglais

Attestation

Je, _____, atteste que les renseignements fournis dans cette déclaration de renseignements
(Nom en lettres moulées)

et sur tous les feuillets connexes sont exacts et complets.

Signature de l'agent de la fiducie de l'athlète amateur

Poste ou titre

Date

Où envoyer cette déclaration?

Par la poste

Centre fiscal de Summerside

Agence du revenu du Canada
275, chemin Pope
Summerside PE C1N 6A2

Par Internet

À partir de janvier 2016, vous aurez l'option de produire cette déclaration par voie électronique en sélectionnant l'option « Transfert de fichiers par Internet (XML) ». Vous devez avoir un code d'accès Web (CAW). Pour obtenir plus de renseignements sur la méthode de produire sur format électronique, allez à www.arc.gc.ca/tedr.

Les renseignements personnels sont recueillis selon la *Loi de l'impôt sur le revenu* afin d'administrer les programmes fiscaux, de prestations et autres. Ils peuvent également être utilisés pour toute fin liée à l'application ou à l'exécution de la *Loi* telle que la vérification, l'observation et le recouvrement des sommes dues à l'État. Les renseignements peuvent être transmis à une autre institution gouvernementale fédérale, provinciale ou territoriale, ou vérifiés auprès de celles-ci, dans la mesure où la loi l'autorise. Cependant, le défaut de fournir ces renseignements pourrait entraîner des intérêts à payer, des pénalités ou d'autres mesures. Les particuliers ont le droit, selon la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, d'accéder à leurs renseignements personnels et de demander une modification, s'il y a des erreurs ou omissions. Consultez Info Source en allant à www.arc.gc.ca/gncy/tp/nfsrc/nfsrc-fra.html et le(s) Fichier(s) de renseignements personnels ARC PPU 020.